FNEC FP FO

Communiqué du 11/01/2018

Annonces ministérielles sur la laïcité

La FNEC FP-FO a pris connaissance des déclarations et des intentions en matière de Laïcité, du ministre de l'Éducation nationale le 8 décembre dernier à l'occasion de la commémoration de l'anniversaire de la loi de 1905 instituant la Laïcité de l'Etat, renforçant ainsi celle de l'Ecole publique instituée par la loi Goblet de 1886.

Comme nombre de commentateurs qui le constatent sur leur propre plan, la FNEC FP-FO est inquiète des conséquences de la décision ministérielle de constituer un conseil en quelque sorte «œcuménique» des sages de la laïcité, chargé d'établir des règles de fonctionnement au gré des sollicitations locales par les «équipes mobiles Laïcité» alors que l'institution d'une École républicaine laïque a commencé par l'éviction de tout représentant, sous quelque forme que ce soit, de confessions religieuses dans les instances de direction du ministère de l'Instruction publique.

Pour la FNEC FP-FO, la constitution de ce conseil dit des «sages» composé de personnalités de diverses sensibilités philosophiques et religieuses, conduit à réintroduire le point de vue religieux dans le fonctionnement de l'école publique alors que la Loi de 1905 l'avait écarté. La FNEC FP-FO relève d'ailleurs en parallèle le positionnement du ministre Blanquer en faveur de l'enseignement du fait religieux à l'École publique qui ne peut que favoriser la remise en cause de la loi de 1905.

Non aux tentatives de contournement de la loi de 1905 !

Dans la même logique, la constitution « d'équipes mobiles Laïcité » ne peut qu'aboutir à une approche et un traitement différenciés et donc différents de l'application de la loi de 1905 suivant les régions et suivant les établissements, notamment en fonction du poids des lobbies locaux.

Dans le même temps, la ministre de l'enseignement supérieur réintroduit la discussion sur la «laïcisation» des universités, notamment à propos du statut des professeurs d'université Enseignants Chercheurs. La FNEC FP-FO rappelle donc que l'Université, bâtie sur le système des franchises et de la liberté de recherches et de conceptions pour les enseignants chercheurs, ne saurait être mise sur le même plan que le système d'enseignement public. Elle s'oppose donc à toute remise du statut des enseignants chercheurs au nom d'une normalisation prétendument laïque.

En tout état de cause, alors que le président de la République déclare s'opposer à la «radicalisation de la Laïcité», à l'heure où les autorités ministérielles imposent l'austérité à l'enseignement public, la FNEC FP-FO tient à rappeler quelques chiffres d'actualité qui illustrent les intentions gouvernementales.

En 2018, ce seront 7 552 820 491 € qui seront accordés sur le budget de la nation pour le financement de l'enseignement privé 1er et 2nd degrés au titre des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'intervention.
En 2015, ce montant s'élevait à 7 174 423 975 € en 2015, soit un écart de 378 396 516 € en faveur de l'enseignement privé à 95 % confessionnel.
En 2017, c'étaient 7 438 684 704 € qui étaient attribués, soit une augmentation de 116 135 787 millions d'euros.
Comme le dit le proverbe, «*souvent le cœur rejoint le porte-monnaie*» !

Dans ces conditions, et parce que le respect de la loi de 1905 qui écarte le fait religieux du fonctionnement de l'école publique, constitue la meilleure protection pour les personnels eux-mêmes, la FNEC FP-FO continuera à s'opposer à toute tentative de contournement ou d'abandon de la loi de 1905.

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle, de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière
6/8 rue Gaston Lauriau - 93513 MONTREUIL CEDEX - Tel : 01 56 93 22 22 - Fax : 01 56 93 22 40 - email : fnecfp@fo-fnecfp.fr